



Dakar, le

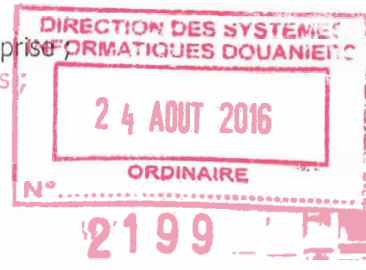
23 AOUT 2016

Le Directeur général

NOTE DE SERVICE

A Messieurs :

- le **Coordonnateur** ;
- les **Directeurs** :
 - * du Contrôle interne ;
 - * de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - * des Opérations douanières ;
 - * de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - * du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - * du Personnel et de la Logistique ;
 - * des Systèmes informatiques douaniers.
- les **Directeurs régionaux** ;
- les **Conseillers techniques** ;
- le **Chef du Bureau particulier** ;
- le **Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication** ;
- le **Chef de la Division de la Formation** ;
- le **Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective**.



Objet : Levée du gel des importations de carottes .

Référence : Lettre circulaire n°000196/MCSICPLP/ARM/SP du 18 août 2016.

Je porte à votre connaissance que, conformément à la lettre circulaire de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) rappelée en référence, **la mesure suspensive des importations de carottes, au titre de la présente campagne 2015/2016, est totalement levée à compter du vendredi 19 août 2016.**

Vous voudrez bien procéder à une large diffusion de la présente note de service auprès des agents placés sous votre autorité et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.

*Pour le Directeur général des Douanes absent
le Coordonnateur, chargé de l'intérim*

Moctar Kettani DOUCOURE



N° 2282 DGD/DRCI/BNF/ig

Dakar, le

23 AOUT 2016

NOTE DE SERVICE

A Messieurs :

- **le Coordonnateur ;**
- **les Directeurs :**
 - * du Contrôle interne ;
 - * de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - * des Opérations douanières ;
 - * de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - * du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - * du Personnel et de la Logistique ;
 - * des Systèmes informatiques douaniers.
- **les Directeurs régionaux ;**
- **les Conseillers techniques ;**
- **le Chef du Bureau particulier ;**
- **le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;**
- **le Chef de la Division de la Formation ;**
- **le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.**

Objet : Levée du gel des importations de carottes.

Référence : Lettre circulaire n°000196/MCSICPLP/ARM/SP du 18 août 2016.

Je porte à votre connaissance que, conformément à la lettre circulaire de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) rappelée en référence, **la mesure suspensive des importations de carottes, au titre de la présente campagne 2015/2016, est totalement levée à compter du vendredi 19 août 2016.**

Vous voudrez bien procéder à une large diffusion de la présente note de service auprès des agents placés sous votre autorité et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.

*Pour le Directeur général des Douanes absent
le Coordonnateur, chargé de l'intérim.*



Moctar Kettani DOUCOURE